

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-3039

présenté par

M. Juvin

ARTICLE 28

I. – À la première phrase de l’alinéa 55, substituer au mot :

« délivre »,

le mot :

« attribue ».

II. – En conséquence, à la deuxième phrase du même alinéa 55, substituer au mot :

« délivrance »,

le mot :

« attribution ».

III. – En conséquence, à la dernière phrase dudit alinéa 55, substituer au mot :

« délivrance »,

le mot :

« attribution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.